



Commune de Saint André d'Olerargues

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal N° 05-2024

du jeudi 13 juin 2024 à 18 h 30

Date de la convocation : Vendredi 7 juin 2024**Date d'affichage:** Vendredi 7 juin 2024Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10 (Quorum : 6)

Présents : 7

Votants : 9

L'An deux mil vingt-quatre et le treize juin, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, Maire.

Présents : Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL

Procurations : M. François BARBE donne procuration à Mme Nathalie LACOUSSE
M. Raoul BEHNCKE donne procuration à M. Jean-Marie FERRARI

Absents excusés : M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, M. Bernard SOUFFLET

Secrétaire de séance : M. Daniel ROUSSEL

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024

Le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15-2024**AUTORISATION AU LOCATAIRE DU BAIL COMMERCIAL A CONCLURE UN CONTRAT DE LOCATION-GERANCE POUR LE RESTAURANT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail commercial signé le 30 janvier 2020 avec Monsieur Jean-Nicolas FEUGRET pour le local du restaurant situé 160 avenue des Lavandières appartenant à la Commune,

Madame le Maire rappelle que le bail commercial court depuis le 1^{er} février 2020 jusqu'au 31 janvier 2029.

Monsieur FEUGRET sollicite l'autorisation de la Commune pour confier l'exploitation du fonds de commerce du restaurant en location-gérance au profit de Monsieur Romuald BOMPARD, né le 02/04/1966 à Nîmes. Ce dernier dispose de plusieurs années d'expérience professionnelle dans le milieu de la restauration et est titulaire de la formation à l'hygiène alimentaire indispensable à l'exercice de cette activité. Il est enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés RCS N° 952 194 116. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur Jean-Nicolas FEUGRET à conclure un contrat de location-gérance avec Monsieur Romuald BOMPARD pour l'exploitation du fonds de commerce du restaurant ;
- **PRECISE** que ce contrat de location-gérance ne modifie pas les termes du bail commercial en cours entre Monsieur FEUGRET et la Commune ; ce dernier devra établir en accord avec la trésorerie de Bagnols-sur-Cèze un plan de paiement de ses loyers impayés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail commercial signé le 30 janvier 2020 avec Monsieur Jean-Nicolas FEUGRET pour le local du restaurant situé 160 avenue des Lavandières appartenant à la Commune,

Vu que le logement communal dit « de fonction » » situé à l'étage du bâtiment « le Multiple Rural », au 148 avenue des Lavandières, associé au bail d'exploitation du restaurant est libre depuis le 3 avril 2024,

Vu la délibération du 13 juin 2024 autorisant Monsieur FEUGRET à confier l'exploitation du restaurant en location-gérance à Monsieur Romuald BOMPARD, né le 02/04/1966 à Nîmes, RCS N° 952 194 116.

Vu que Monsieur BOMPARD a besoin d'un logement sur place afin d'exercer son activité à compter du 1^{er} juillet 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la location du logement communal ci-avant désigné à Monsieur Romuald BOMPARD ;
- **FIXE** le loyer du logement à 400 € TTC par mois ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail d'habitation au nom de la Commune avec Monsieur BOMPARD pour une durée de 3 ans à compter du 25 juin 2024 renouvelable tacitement et à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Sollicitation de propriétaires fonciers pour une demande de création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité Limitées) pour accueillir un projet de création de résidence démontable pour habitat permanent en zone non constructible de la Carte communale : L'Adjoint délégué à l'urbanisme et Mme le Maire présentent cette demande ainsi que le dossier transmis par les demandeurs. Sollicité à ce sujet, le service instructeur droit des sols de l'Agglomération du Gard Rhodanien a confirmé que dans le cadre d'une Carte communale, il n'y a pas de possibilité de création de STECAL, seul secteur susceptible d'accueillir ce type d'habitat. La délimitation d'un tel secteur STECAL n'est envisageable, à titre exceptionnel, que dans le règlement d'un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme). Est également soulevé par les élus, le risque incendie important dans cette zone. Au vu des dispositions légales présentées et après discussion, le conseil municipal ne peut donner une suite favorable à cette demande de création d'un STECAL et une réponse en ce sens, sera faite aux intéressés.

- Effraction salle communale : Des devis de réparation de la porte sont demandés auprès de plusieurs entreprises, avec dépôt de plainte gendarmerie et sollicitation de la société d'assurance.

- Travaux de ferronnerie à venir : Des travaux de ferronnerie pour sécurisation (rampes) sont programmés au niveau de la place communale (marches menant au parking, escaliers place et kiosques) ainsi qu'à l'accès PMR du restaurant.

- Nouveaux horaires d'ouverture au public : Ajout du mercredi matin de 9h à 12h, en complément du mardi matin (9h-12h) et vendredi toute la journée (9h-12h / 14h-17h).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le maire
Mme Nathalie LACOUSSE



Le secrétaire de séance
M. Daniel ROUSSEL

